



www.genfit.com

## **GENFIT : MISE EN ŒUVRE ET CONVERSION EN ACTIONS DE LA TROISIEME TRANCHE (1 M€) DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE RESERVE DE 8 M€**

- **Exercice, à l'initiative de GENFIT, d'un des 7 bons d'émission d'obligations convertibles en actions (BEOCA2012) donnant accès à une troisième tranche complémentaire de 1M€.**
- **Les 100 obligations OCA2012-2 résultant de cet exercice ont d'ores et déjà été converties en actions par l'Obligataire.**

**Lille (France), Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis), le 13 février 2013** – GENFIT (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de médicaments qui intervient sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement des maladies cardiométaboliques et des désordres associés, annonce aujourd'hui avoir demandé la mise en œuvre de la troisième tranche de 1.000.000 euros de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de 8.000.000 euros signé le 20 décembre 2012, ainsi que la conversion en actions de l'intégralité des obligations représentatives de cette troisième tranche, en application des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 18 décembre 2012.

En application de ces résolutions et du contrat d'émission obligataire signé avec la société de gestion Yorkville Advisors LLC agissant au nom et pour le compte de YA Global Master SPV Ltd (« l'Obligataire »), le Directoire de GENFIT, par décision du 11 février 2013, a décidé d'autoriser l'Obligataire à exercer le deuxième des 7 bons d'émission d'obligations convertibles en actions (« BEOCA2012 ») lui donnant droit d'accéder à 100 nouvelles obligations OCA2012-2, convertibles en actions dans les mêmes conditions que les premières.

Le Directoire ayant décidé de mettre en œuvre cette troisième tranche de 1.000.000 euros, une commission d'engagement, égale à environ 5% du montant de cette nouvelle tranche (50.000 €), a été payée à l'Obligataire en actions ordinaires de la Société au prix par action, prime d'émission incluse, de 4,63 €, conformément à la Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2012 (l'« Assemblée »), soit 95% de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des volumes de l'action GENFIT considérant les cinq séances boursières ayant précédé la décision de solliciter cette deuxième tranche, soit la moyenne des cours moyens pondérés des volumes constatés du 4 au 8 février 2013. Ce faisant, 10.804 actions nouvelles immédiatement assimilables aux anciennes ont été souscrites par l'Obligataire par compensation de cette commission d'engagement.

En application des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée et du contrat d'émission obligataire, l'Obligataire a procédé à une demande de conversion le 11 février 2013 de 55 OCA2012-2, puis à une demande de conversion complémentaire des 45 OCA2012-2 restantes le 12 février 2013.

La conversion du 11 février 2013 des 55 OCA2012-2 en 118 880 actions nouvelles a été réalisée au taux de conversion, prime d'émission incluse, de 4,63 €, soit 95% de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des volumes de l'action GENFIT considérant les cinq séances boursières ayant précédé cette demande de conversion, soit la moyenne des cours moyens pondérés des volumes constatés du 4 février au 8 février 2013.

La conversion du 12 février 2013 des 45 OCA2012-2 restantes en 88 358 actions nouvelles a été réalisée au taux de conversion, prime d'émission incluse, de 5,09 €, soit 95% de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des volumes de l'action GENFIT considérant les cinq séances boursières ayant précédé cette demande de conversion, soit la moyenne des cours moyens pondérés des volumes constatés du 5 février 2013 au 11 février 2013.

Suite à ces différentes conversions et émission d'actions réservées à l'Obligataire :

- Le capital social de GENFIT est passé de 4.150.470,25 € à 4.204.980,75 € ;
- Le nombre d'actions représentant le capital social de GENFIT a été augmenté de 218 042 actions pour être porté de 16.601.881 à 16.819.923 actions ;
- La troisième tranche de 1.000.000 euros de l'emprunt obligataire a d'ores et déjà été convertie et donc remboursée en totalité.

**À propos de GENFIT :**

GENFIT est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques aux besoins considérables, liés principalement aux désordres cardiométaboliques (pré-diabète/diabète, athérosclérose, dyslipidémies, maladies inflammatoires...). A travers un ensemble d'approches complémentaires orientées sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement, et avec des programmes menés en propre ou en partenariat avec les industriels de la pharmacie parmi lesquels Sanofi, GENFIT s'attaque à ces enjeux de santé publique et cherche à répondre efficacement à ces besoins médicaux largement insatisfaits.

GENFIT dispose d'un portefeuille de candidats médicaments présents à différents stades d'avancement dont le GFT505, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, est actuellement en Phase IIb.

Installée à Lille et Cambridge (USA), l'entreprise compte environ 80 collaborateurs. GENFIT est une société cotée sur le marché Alternext by Euronext™ Paris (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111). [www.genfit.com](http://www.genfit.com)

**Contacts:**

**GENFIT**

Jean-François Mouney – Président du Directoire  
+33 3 2016 4000

**MILESTONES – Press Relations**

Bruno Arabian  
+33 1 75 44 87 40 / +33 6 87 88 47 26 – [barabian@milestones.fr](mailto:barabian@milestones.fr)